

La Maison des lycéens (M.D.L.)

La Maison des Lycéens est une association et un outil au service des élèves. Elle est placée sous la responsabilité des élèves et elle a pour but de proposer des activités péri-éducatives à caractère culturel et social. Elle fonctionne en étroite collaboration avec le C.V.L. et est l'occasion pour les élèves de faire preuve d'initiative, d'esprit d'équipe et de prendre des responsabilités au sein de l'établissement.

L'adhésion volontaire de 17€ permet d'organiser des activités festives et sorties, d'apporter une contribution financière aux divers projets auxquels participent les élèves adhérents.

Le règlement de cette adhésion doit se faire par chèque à l'ordre de la M.D.L. du lycée Camille Claudel ou en espèces.

Merci d'indiquer le nom, prénom et classe de l'élève au dos du chèque, ou sur l'enveloppe pour les espèces, et de joindre le bulletin d'adhésion/ droit à l'image (au verso) rempli et signé.

Bulletin d'adhésion 2025-2026

A rendre avec le règlement

NOM : PRENOM :

CLASSE : DATE DE NAISSANCE :

ADRESSE MAIL DE L'ELEVE :

Adhère à la MDL

☐ Je souhaite m'investir dans l'association en qualité de membre du Conseil d'Administration

☐ Je souhaite déjà proposer une idée, une animation, un club :

.....

Cotisation annuelle de 17 €

☐ Par chèque à l'ordre de la MDL Lycée Camille Claudel (nom, prénom classe au dos)

Nom de l'émetteur du chèque :

Nom de la banque :

☐ En espèces (nom, prénom, classe sur l'enveloppe)

Fait à Le

Signature des responsables ou de l'élève majeur :

Autorisation de prise de vues dans le cadre des évènements de la MDL et d'utilisation des images le représentant

Je - Nous⁽¹⁾, soussigné(e)(s)..... (Père – mère – tuteur légal ou l'élève majeur)⁽¹⁾

Demeurant
.....

Et(Père – mère – tuteur légal- l'élève lui-même)⁽¹⁾

Agissant en qualité de titulaire(s) de l'autorité parentale de l'enfant

..... Classe de :

Demeurant
.....

Ci-après désigné par « l'enfant »

Cocher la case ci-dessous

- ☐ Autorise - autorisons⁽¹⁾ le lycée Camille Claudel à Vauréal, à photographier ou faire photographier et/ou filmer l'enfant –moi-même (1).
- ☐ N'autorise - autorisons⁽¹⁾ le lycée Camille Claudel à Vauréal, à photographier ou faire photographier et/ou filmer l'enfant –moi-même (1).

Déclare - déclarons ⁽¹⁾ céder à titre gracieux au lycée pour une durée de 10 ans le droit d'utiliser les images prises à cette occasion sur tous les supports d'information ou de communication imprimés ou numériques à but non lucratif édités par l'association ainsi que sur tous les réseaux de communication, y compris télévisuels ou internet, accessibles en France et à l'étranger.

L'association MDL s'engage, conformément aux dispositions légales en vigueur relatives au droit à l'image, à ce que la publication et la diffusion de l'image de l'élève ainsi que des commentaires l'accompagnant **ne portent pas atteinte à la vie privée, à la dignité et à la réputation de ce dernier.**

Fait à Vauréal, le

Signature(s) du père, de la mère ou des représentants légaux, précédée(s) de la mention « lu et approuvé »

(1) : rayer la mention inutile

** Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression des données qui vous concernent.*

Pour toute réclamation, vous pouvez adresser une lettre recommandée avec accusé de réception (accompagné des copies des photographies concernées ou, pour une vidéo, de la copie d'écran), à l'association MDL.